



REF : Mission CNIG 2018.153  
Salle Arago 10h30 – 13h00

## COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION COMMISSION *Données* DU CNIG DU 26 septembre 2018

**Objet :** Réunion de la commission *Données* du CNIG du mercredi 26/09/2018.  
Thématique : État des lieux à mi-parcours (2/2)

### Ordre du jour :

1. PCRS : Le nouveau positionnement de l'IGN
2. GT Accessibilité : Résultats du questionnaire et débuts du GT
3. GT GraceTHD : Etat des lieux
4. GT CER : Etat des lieux, validation du standard ?
5. GT Réseaux : Etat des lieux
6. Divers

### Documents joints :

- Présentations en ligne : [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=640](http://cnig.gouv.fr/?page_id=640)

**Prochaine réunion de la commission :** mardi 11 décembre 2018 à 10h30

Thème : « Point sur la mise en œuvre du PCRS »

### Liste de diffusion

Participants – Organisme	
Dominique Caillaud, président	Marie-Louise Zambon– IGN/DPC
Alix Marc – AITF/Montpellier	Matthieu Le Masson– IGN/DPC
Arnauld Gallais – CEREMA	Pierre Vergez – IGN/CNIG
Bernard Allouche – CEREMA	Richard Mitanchey– CEREMA
Delphine Gagnon Genès – IGN	Suzanne Nicey – IDÉO-BFC
Lucille Billon– MNHM/AFB/CNRS	Xavier De Neef – Auvergne Rhône Alpes
Marc Leobet – MTES/MIG	Yves Riallant– Afigéo

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecture	10/10/2018	Les participants.	Commission Données
Validation	22/10/2018	Dominique Caillaud	Président

## Compte rendu synthétique :

### 1) PCRS : Le nouveau positionnement de l'IGN

Par Matthieu Le-Masson (IGN/DPC),

Pour plus de détails, voir sur [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=640](http://cnig.gouv.fr/?page_id=640).

L'IGN propose de promouvoir et de coordonner un programme national PCRS, conformément à la recommandation de la mission parlementaire. Il s'agit en particulier de jouer un rôle d'animateur national (retour d'expérience, mise à disposition de documents de référence), de garantir l'existence et l'entretien d'un socle PCRS sur l'ensemble du territoire et d'en assurer la diffusion, dans le respect des droits de chacun. L'IGN se met ainsi à disposition des acteurs locaux, en particulier des « autorités publiques locale compétentes », pour faire exister le PCRS.

Par « socle PCRS », on entend plutôt une orthophoto conforme au standard PCRS, plus facile d'utilisation et moins onéreuse qu'une donnée vecteur, et donc plus évidente pour une couverture large.

La prise de vue aérienne nécessaire à l'ortho doit permettre la restitution vecteur.

Compte tenu de l'ensemble des contraintes, on imagine aujourd'hui plutôt une prise de vue avec des forts recouvrements et un pixel de l'ordre de 7-8 cm, tout en garantissant la précision PCRS (10cm).

L'entretien de ce socle PCRS pourrait se faire tous les 4 ans. Evidemment, l'existence d'un tel socle n'empêche pas (au contraire !) l'existence de PCRS plus avancés.

Le coût d'un tel produit, pour une couverture massive, est de l'ordre de 75 € par km<sup>2</sup>. L'IGN, qu'il soit producteur ou non, propose de prendre 15 € à sa charge, au titre de l'entretien du RGE et de sa mission de production d'information géographique souveraine.

L'IGN propose également d'assurer la coordination avec les acteurs qui ne souhaiteraient ou ne pourraient s'impliquer dans des partenariats locaux. L'expression des besoins et les financements des partenaires locaux seraient assurés par l'autorité publique locale compétente.

Enfin, l'IGN propose d'assurer la diffusion du PCRS via la Geoplateforme, en assurant la gestion des droits (mais en favorisant l'open data !).

#### Remarques :

- Les coûts du vecteur se sont envolés. Le traitement des nuages de points relevés demande une masse de moyens qui a été largement sous-estimée.
- Le PCRS Image incluant les processus de mise à jour semble trouver un écho très favorable aussi bien en local que chez les gestionnaires de réseaux.
- La confirmation du coût annoncé de la production de PCRS Image est très attendue...les coûts des traitements de l'image s'ajoutent à ceux de la production de l'ortho elle-même. A vérifier après les tests sur le Morbihan.
- de même pour les résultats et la qualité annoncée (et demandée par la loi) ainsi que la garantie de recouvrement en 4 ans qui semble un objectif très ambitieux.
- L'analyse de la gouvernance du PCRS est complexe car l'intérêt de l'image repose aussi sur la multiplication des productions possibles avec l'IGN (Carto, forêts, OCSGE..)

## **2) GT Accessibilité : Proposition de mandat**

**Par Delphine Gagnon (IGN)**

Pour plus de détails, voir sur [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=640](http://cnig.gouv.fr/?page_id=640).

Actuellement, il existe un besoin grandissant de décrire de façon similaire et avec des données interopérables l'accessibilité de la ville et des transports, dont les arrêts de bus implantés en voirie.

Le projet de mandat auprès du CNIG vise à faire le lien entre les modèles de données du monde des transports et de celui des systèmes d'information géographique (SIG) pour décrire l'accessibilité à l'échelle nationale.

L'objectif est de disposer de données sur l'accessibilité de la ville et des transports pour alimenter les calculateurs d'itinéraires ou d'autres applications mobilité afin de permettre aux personnes handicapées de se déplacer.

Afin de compléter le travail du GT7 de la CN03 de l'AFNOR qui existe dans le secteur des transports, un groupe de travail porté par le CEREMA vise à proposer un modèle de données pour les collectivités territoriales, modèle compatible SIG / NeTex permettant de décrire l'accessibilité de façon homogène.

Ce groupe de travail est actif depuis février 2017 et a organisé des ateliers ouverts à divers acteurs du domaine durant 2 jours à Lyon les 2 et 3 juillet.

D'ici la fin de l'année 2018, début 2019, deux profils (l'un dans le secteur des transports, l'autre dans celui des collectivités territoriales / SIG) devraient être prêts à être testés.

L'objectif est de pouvoir proposer un cadre d'action identique aux collectivités territoriales qui vont être amenées à créer de la donnée sur l'accessibilité de la voirie

Remarques :

- Le projet du groupe de travail paraît très ambitieux puisque dépendant de nombreux jeux de données géographiques dont la constitution est onéreuse
- Une première demande en cours d'analyse par le CEREMA, consiste en la détermination de cheminements à partir des données aggro disponibles.

### **Décision :**

Un cadrage des objectifs progressifs du GT dans le projet de mandat est demandé.

## **3) GT Grâce THD : état des lieux**

**Par Richard Mitanchey (CEREMA)**

Pour plus de détails, voir sur [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=640](http://cnig.gouv.fr/?page_id=640).

Le Géostandard GraceTHD est le modèle de données au cœur de l'écosystème open source GraceTHD. Il permet notamment de décrire les réseaux de télécommunication à très haut débit, et en particulier les réseaux à base de fibre optique / FttH

La gouvernance est assurée par l'AVICCA, et associe outre les collectivités partenaires confrontées au déploiement de réseaux d'initiative publique, des partenaires institutionnels comme la Caisse des Dépôts et la Mission THD. Les constructeurs,

intégrateurs et opérateurs sont également associés à titre consultatif, de même que de nombreux experts consultés via des groupes ad-hoc. CADaGEO, Aleno et Kube assurent pour le compte de l'AVICCA la Maîtrise d'œuvre de l'ensemble de l'écosystème GraceTHD. Le Cerema participe à la Maîtrise d'Œuvre du Géostandard et veille notamment au respect de la méthodologie commune CNIG/COVADIS (la dernière version publiée a été la version v2.0.1 au titre de la COVADIS).

La future version CNIG est prévue comme une version mineure (v2.0.2) qui n'impacte pas la structure des tables, mais propose néanmoins des corrections, clarifications, et surtout intègre des contraintes liées à des cas d'usages.

Remarques :

- L'attente est grande : la première v2.1 est prévue dès 2019, et prévoit d'intégrer de nouveaux objets comme les routes optiques dédiées ou une meilleure prise en compte de la verticalité, mais sans modification de structure des objets existants.
- Des changements plus profonds comme la prise en compte du PCRS sont programmés pour constituer la version ultérieure (3.0) du standard, elle seule pouvant marquer l'aboutissement du mandat du GT.

#### **4) GT CER : état des lieux, soumission du nouveau standard**

**Par Arnaud Gallais (CEREMA)**

Pour plus de détails : [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=640](http://cnig.gouv.fr/?page_id=640).

Présentation du projet de Géostandard CNIG Continuités Ecologiques Régionales (CER). La Loi Notre définit de nouvelles dispositions et modalités amenant notamment à revoir les outils et le cadrage de la trame verte et bleue.

Le Géostandard Continuités Ecologiques Régionales (CER) v2018 répond à l'enjeu d'intégration des continuités écologiques régionales - anciennement Schéma de Cohérence Ecologique Régionale (SRCE) - en tant qu'annexe des Schémas Régionaux d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) pilotés par les Conseils Régionaux et devant être élaborés d'ici juillet 2019.

Ces annexes identifient la trame verte et bleue régionale, définissent les objectifs de préservation et de remise en bon état des éléments de la trame et prévoient les mesures et actions permettant d'atteindre ces objectifs. La trame verte et bleue est considérée par ce Géostandard comme un réseau fonctionnel au service de la biodiversité.

Le Géostandard CNIG CER v2018 constitue une révision du Géostandard COVADIS SRCE v2014. Cette révision a permis de nombreuses améliorations métier et géomatiques. Fort de l'expérience passée les spécifications de qualité ont été améliorées, ainsi que les consignes de saisie de métadonnées INSPIRE.

L'appel à commentaires organisé par le CNIG sur une durée de 10 semaines a recueilli 34 propositions de modifications provenant de 6 contributeurs, dont 60% ont été intégrées et 20% ont générées des explications. Le Géostandard a été révisé dans un délai assez contraint afin d'autoriser la numérisation des continuités écologiques régionales dans le respect de l'échéance des SRADDET. Outre les échanges et la mise à disposition des

données de localisation des trames régionales, il permet des agrégations inter-régionales et nationales à fins de traçabilité, suivi, et rapportage national et/ou européen.

Remarques :

- Une part des modifications devrait permettre de mieux utiliser les « attributs ».
- Les commentaires ont été retournés aux commentateurs, comme demandé par le CNIG.
- Le CNIG va rédiger et afficher sur le site une méthodologie de validation de ses préconisations dites «standard CNIG».

**Décision :**

Le standard Continuités Écologiques Régionales est validé par la commission Données

## **5) GT Réseaux : état des lieux après l'appel à commentaires**

**Par Yves Riallant (Afigéo),**

Pour plus de détails, voir sur [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=640](http://cnig.gouv.fr/?page_id=640).

Le groupe de travail réseaux est issu de la rencontre du groupe PCRS et du GP4 de l'observatoire DT-DICT, en vue de créer un modèle de représentation des informations cartographiques vectorielles liées au PCRS et nécessaires aux bureaux d'étude.

Le périmètre du mandat ayant été délimité, un Etat de l'art a été commandé à l'IGN. Les éléments de réflexion ayant résulté de cette étude ont fait l'objet d'un appel à commentaires en juillet-août 2018.

24 retours ont permis d'affiner cet état de l'art.

La prochaine étape est l'attribution d'un marché pour réaliser le standard, travail prévu pour novembre et décembre 2018, peut-être avant la prochaine commission Données.

L'appel à commentaire en janvier devrait permettre d'atteindre début 2019 les objectifs du GT.

Remarque :

- L'OGC est en train d'avancer sur la modélisation de réseaux. Le groupe de travail doit suivre cette évolution de près.

## **5) Divers**

La prochaine conférence INSPIRE se déroulera en 2020 à Dubrovnik.

Il a été annoncé à la conférence d'Anvers que la directive INSPIRE serait révisée en 2021.

Par ailleurs, une enquête sur le partage des données a été lancé par la CE <http://cnig.gouv.fr/?p=19283>

La qualité d'un jeu de données est un enjeu aussi déterminant que la reconnaissance de son utilité dans le domaine public. En effet, des données non fiables doivent être identifiées comme telle, ce qui est difficilement le cas actuellement dans la grande mouvance de l'Open data.

La qualification des données géolocalisées est très demandée par les utilisateurs. A ce propos, un groupe de travail « Qualité » sera ouvert fin novembre par la commission Règle de mise en œuvre du CNIG .